

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2017

Publication : 23/06/2017



Mairie

Direction Générale des Services
GB/TM/JPG/JK

DECISION MUNICIPALE N° 201788

FIXATION DES TARIFS - PIECE DE THEATRE

« SEXE, ARNAQUE ET TARTIFLETTE »

Le Maire de la Commune du Lavandou,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122.22 et L.2122.23,

Vu la délibération en date du 29 mars 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment « *de fixer les tarifs des droits de voirie et autres lieux publics et, d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal* »,

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer le tarif d'entrée qui sera appliqué dans le cadre de la pièce de théâtre « Sexe, arnaque et tartiflette » qui se déroulera le jeudi 7 décembre 2017 à 20 h 30 à l'Espace Culturel,

DECIDE

ARTICLE 1 : La tarification suivante sera appliquée pour l'entrée à la pièce de théâtre « Sexe, arnaque et tartiflette » le jeudi 7 décembre 2017 :

- Tarif plein : 10,00€ par personne placement libre
- Tarif réduit / moins de 25 ans : 7,00€ par personne placement libre

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

FAIT AU LAVANDOU, le 22 juin 2017

Le Maire,
Gil BERNARDI



Hôtel de Ville
Place Ernest Reyer
83980 Le Lavandou

Téléphone 04 94 051 570
Télécopie 04 94 715 525